



Termes de référence

Aperçu des sections

1. Antécédents et contexte	2
1.1. Antécédents et contexte du projet	2
1.2. Description du projet	3
1.3. Stratégie et théorie du changement/chaîne de résultats	4
2. Finalité de l'évaluation	5
Utilisateurs et Utilisation des Résultats de l'Évaluation	6
3. Objectifs et domaine d'application de l'évaluation	6
Définition des Paramètres et de l'Orientations de l'Évaluation	6
3.1. Champ d'application de l'évaluation	8
3.2. Objectifs de l'évaluation	8
L'évaluation du projet sera menée selon les critères suivants :	9
Critères Transversaux	9
Enseignements Clés et Bonnes Pratiques	9
4. Questions et critères d'évaluation	10
5. Conception et méthodologie de l'évaluation	10
6. Éthique de l'évaluation	12
7. Livrables clés de l'évaluateur et calendrier	14
7. Composition de l'équipe d'évaluation	14
Composition de l'Équipe d'Évaluation et Description des Rôles	14
7.1. Compétences requises	15
8. Modalités de gestion de l'évaluation	16
Lignes d'Autorité	17
9. Calendrier de l'ensemble du processus d'évaluation	18

Termes de référence

Consultant pour l'évaluation finale du projet Pour que L'invisible Soit Visible

Lieu :	Tunisie
Date limite de candidature :	15 septembre 2024
Langues requises :	Français
Date de début :	1 Décembre 2024
Durée prévue de la mission :	2 mois

1. Antécédents et contexte

1.1. Antécédents et contexte du projet

La Tunisie est dotée d'un arsenal Juridique très avancé pour les citoyens et citoyennes de toutes catégories y compris les personnes handicapées. La non-discrimination des personnes en situation de handicap est inscrite dans l'article 48 de la nouvelle Constitution de 2014. La constitution est venue garantir des droits internationalement protégés comme la liberté de conscience et de religion (article 6), l'égalité homme-femme (article 21), le droit à la vie (article 22), le droit à la vie privée (article 24) ainsi que les libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication (article 31). La constitution est venue protéger des droits spécifiques des femmes (article 46) et les droits des enfants (article 47). Sur le plan international, la Tunisie a adhéré en 2008 à la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées e a une loi pour protéger les personnes handicapées depuis 2005 et modifié en 2016.

Sur le plan juridique, la Tunisie est considérée comme un pays avancé mais sur le plan pratique La réalité en est tout autre les personnes handicapées sont loin de bénéficier d'une jouissance effective de ces dits droits fondamentaux, voire même de bénéficier des prestations et services tels qu'accordé dans la législation interne (selon les associations spécialisées). Cette catégorie de la population du fait qu'elle évolue dans un environnement qui ignore les conséquences de leurs handicaps, elles sont souvent marginalisés voire même discriminés, les personnes handicapées rencontrent de nombreux obstacles physiques, techniques, sociaux et surtout culturelles qui les empêchent d'exercer pleinement leurs droits.

Les violations des droits de l'homme dont sont victimes les personnes handicapées, les plus observés sont des discriminations directes telles que la violence physique, sexuelle, économique, etc (selon les ONGs spécialisées en Tunisie). Mais aussi des discriminations indirectes, elles se traduisent le plus souvent par la création ou le maintien d'obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'accéder aux services les plus élémentaires et de par la même leur participation sur un pied d'égalité à la vie sociale, économique et politique du pays.

Selon notre diagnostic en 2020, la gestion de l'état du volet handicap dans la crise du Covid19 a démontré d'importantes lacune sur tous ce qui concerne le handicap de par :

- Une absence au niveau de la transmission de l'information sur la prévention du Covid-19 en ce qui concerne les catégories des (sourd Muet et des non-voyants).
- Absence de concertations et de coordination entre les structures publiques chargées de la gestion de la crise avec les organisations s'occupant des Personnes Handicapé (e)s.
- Absence d'un protocole sanitaire réservé aux personnes handicapées.
- Absence de toutes mesures d'accompagnement ou d'aides spécifique aux femmes handicapées et parents ou familles d'enfants handicapés confiné à la maison suite à la fermeture des dits centres.
- Absence de services spécifiques aux femmes et filles victimes de violence pendant le confinement.

Dans ce contexte socio – sanitaire et juridique, le Cawtar a développé ce projet intitulé : « Pour que l'Invisible soit Visible ». Il a été lancé en juin 2021.

Durant la vie du projet, plusieurs facteurs sociaux, économiques, politiques ont impacté le déroulement du projet ; on cite à titre d'exemple :

- Le gel des travaux du parlement, et le blocage au niveau des conseils municipaux ;
- Les changements au niveau ministériel (Ministère des Affaires de la Famille et de la Femmes, le Ministère des Affaires Sociales etc...);
- Les difficultés au niveau de l'administration publique ;
- Les nouvelles lois ou les discussions aux tours de nouvelles lois de la vie associative ;
- Le manque ou l'absence des financements aux centres d'hébergements et d'écoutes des femmes victimes de violence et la fermeture de certains, en plus des problèmes juridiques ou administratifs,
- Les difficultés de travail/ collaboration / identifications des associations des mal et non -voyants et sourds et muets ;
- Le manque d'expertise général en Tunisie autour de le handicap visuel et auditif (experts, chercheurs, formateurs etc ...);
- La cherté de la vie et l'inflation économique continue durant les 3 dernières années.

1.2. Description du projet

Organisation	Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche CAWTAR
Titre du projet	Pour que l'invisible soit visible
Durée du projet	3 ans et 6 mois
Budget et dépenses	480.000 USD
Zones géographiques	Tunisie
Formes spécifiques de violence abordées par le projet	Toutes les formes de violence
Principaux objectifs du projet	Réduire la violence à l'égard des femmes et des filles sourdes et muettes, mal et non-voyantes.

Hypothèses clés du projet	Les femmes et les filles mal et non voyantes, sourdes et muettes victimes de violence basée sur le genre, n'ont pas d'accès aux services adéquats.
Description des bénéficiaires primaires et secondaires ciblés	Bénéficiaires primaires : les femmes et les filles ayant une déficience visuelle et auditive, victimes de GBV. Bénéficiaires secondaires : les prestataires de services et les ONGs.
Principaux partenaires d'exécution et parties prenantes	Le Ministère des affaires de la famille et de la femme Ministère des Affaires Sociales Association des Voix des Sourds AVST IBSAR TAMSS ADD DAR NABILA UNFT TATAQUINE

1.3. Stratégie et théorie du changement/chaîne de résultats

Les femmes malvoyantes/non-voyantes/ sourdes-muettes sont restées invisibles dans les statistiques des femmes victimes de violence durant le covid-19. Alors que le nombre de femmes mal et non-voyantes ainsi que les femmes sourdes et muettes sont victimes de violence que ce soit dans leurs familles ou dans l'espace public.

Le projet vise à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles sourdes et muettes, mal et non-voyantes. Ces objectifs sont :

- 1/ améliorer l'accès aux services disponibles
- 2/ améliorer la qualité d'insertion sociale et professionnelles
- 3 / renforcer l'environnement associatif et institutionnel pour répondre aux besoins spécifiques des femmes non et malvoyantes ainsi que sourdes-muettes victimes de violence.

Les femmes non et malvoyantes ainsi que sourdes-muettes vont :

- 1/acquérir une connaissance plus élevée des services disponibles en cas de violence et de la manière d'y recourir ;
- 2/acquérir des compétences professionnelles dans de nouveaux secteurs ;
- 3/ acquérir des capacités technologiques qu'elles pourront déployer et qui renforcera leur compétitivité sur le marché du travail.

Les associations des mal et non-voyants et des sourds-muets seront davantage connues notamment de leurs public cible. Elles pourront fournir des services adaptés aux survivantes à la violence. Leurs compétences en matière de plaidoyer seront augmentées et leurs programmes d'actions intégreront une dimension genre.

Les centres d'hébergement/ d'accueil des femmes victimes de violence seront en mesure d'accueillir les femmes non et malvoyantes ainsi que sourdes-muettes et pourront leur fournir des services spécifiques à leurs.

Les municipalités seront formées pour mettre en œuvre des stratégie d'intégration" pour les femmes non-voyantes et malvoyantes ainsi que les femmes sourdes-muettes. L'opinion publique sera sensibilisée aux lacunes et discriminations invisibles que les personnes ayant un handicap visuel et auditif subissent. Elle commencera à faire pression pour que des politiques soient mise en œuvre pour garantir l'égal accès aux services.

L'opinion publique, et Média sera sensibilisée aux discriminations invisibles que les personnes ayant un handicap visuel et auditif subissent.

Les activités mises en œuvre sont :

1/La production de connaissances (étude, kit de formation, newsletters, outils technologique).

2/Renforcement des capacités pour briser le silence et garantir une prise en charge adapté :

- Formations pour : i/ le personnel des centres d'hébergement des femmes victimes de violence, ii/ le personnel des centres de formation pour handicapés, iii/ les associations des mal et non-voyants et des sourds-muets, iv/ le ministère de l'intérieur, v/ les professionnels de la santé et vi/les municipalités.
- Des formations adaptées aux femmes handicapées sur leurs droits.

3/ Des travaux d'adaptabilité au sein de 2 centres d'hébergement des femmes victimes de violence afin de les rendre accessibles aux femmes non et malvoyantes et ou sourdes et muettes.

4/Elaborer et mettre en place une stratégie de plaidoyer : i/ à l'intention du Ministère des Affaires de la Famille et de la Femme, Ministère des Affaires Sociales pour mettre en place des politiques d'intégration des personnes déficientes sonores et visuelles ; ii/à l'intention des municipalités afin d'inclure les femmes handicapées dans le quota prévu par la loi dans la gouvernance locale ;

5/Développement de l'application mobile « SafeNess » en la reliant à la ligne verte 1899 avec le Ministère de la Femme.

6/Elaborer de nouvelles rubriques dans le bulletin sonore « Dima maa baadhna »

7/ Elaborer une version sonore du site web WRCATI qui mettra à disposition toutes les informations nécessaires juridiques pour les mal et non-voyants.

8/La sensibilisation de l'opinion publique pour mieux comprendre le handicap, les vulnérabilités qu'il entraîne y compris la violence et sa prise en charge par des actions ciblées sur les médias classiques et sur les réseaux sociaux.

2. Finalité de l'évaluation

L'évaluation est menée dans le cadre d'un projet visant à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles sourdes-muettes, malvoyantes et non-voyantes. Ce projet, innovant et nécessaire, se concentre sur trois principaux objectifs : améliorer l'accès aux services disponibles, améliorer la qualité d'insertion sociale et professionnelle, et renforcer l'environnement associatif et institutionnel pour répondre aux besoins spécifiques de ces femmes victimes de violence.

Le contexte de cette évaluation est marqué par une reconnaissance croissante des multiples vulnérabilités et discriminations auxquelles les femmes handicapées sont confrontées, particulièrement en matière de violence. À ce stade, l'évaluation est essentielle pour plusieurs raisons :

1. **Vérification de l'Accès aux Services** : S'assurer que les femmes handicapées acquièrent une meilleure connaissance des services disponibles et la manière d'y recourir.
2. **Modification des Lois et Politiques** : Évaluer l'impact du projet sur la législation et les politiques publiques pour garantir l'intégration et la protection des femmes handicapées victimes de violence.
3. **Renforcement des Capacités Institutionnelles et Associatives** : Mesurer l'impact des formations et du renforcement des capacités sur les associations, les centres d'hébergement et les municipalités afin de fournir des services adaptés et de promouvoir des politiques inclusives.

Utilisateurs et Utilisation des Résultats de l'Évaluation

Les résultats de cette évaluation seront utilisés par plusieurs entités clés :

1. **Les Associations des Malvoyants et des Sourds-Muets** : Elles utiliseront les résultats pour ajuster leurs services aux besoins spécifiques des femmes handicapées, renforcer leurs compétences en matière de plaidoyer, et intégrer une dimension genre dans leurs programmes d'action.
2. **Les Centres d'Hébergement pour Femmes Victimes de Violence** : Les résultats permettront d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services fournis aux femmes non et malvoyantes ainsi que sourdes-muettes.
3. **Les Municipalités** : Les formations dispensées aux municipalités seront évaluées pour s'assurer de leur efficacité dans la mise en œuvre de stratégies d'intégration pour les femmes handicapées.
4. **Le Ministère des Affaires de la Famille et de la Femme, et le Ministère des Affaires Sociales** : Les résultats seront utilisés pour influencer la formulation et la mise en œuvre de politiques d'intégration des personnes déficientes sonores et visuelles.
5. **L'Opinion Publique et les Médias** : Les résultats de l'évaluation seront également utilisés pour sensibiliser l'opinion publique et les médias aux discriminations invisibles subies par les personnes handicapées, en vue de promouvoir des politiques garantissant un égal accès aux services.

3. Objectifs et domaine d'application de l'évaluation

Définition des Paramètres et de l'Orientation de l'Évaluation

L'évaluation vise à fournir une analyse détaillée de l'efficacité et de l'impact du projet destiné à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles sourdes-muettes, malvoyantes et non-voyantes. Les paramètres et l'orientation de cette évaluation sont définis comme suit :

1. Objectifs de l'Évaluation :

- **Évaluer l'ensemble du projet** (de juin 2021 à Novembre 2024) en fonction des critères d'efficacité, de pertinence, d'efficience, de durabilité, de production de connaissances et d'impact, ainsi que des critères transversaux relatifs à l'égalité des genres et aux droits humains
 - **Identifier les principaux enseignements et les bonnes pratiques** prometteuses ou émergentes dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, à des fins d'apprentissage.
 - **Vérification de l'Accès aux Services** : Évaluer si les bénéficiaires du projet ont acquis une meilleure connaissance des services disponibles et de la manière d'y recourir (les centres d'hébergements, les centres d'écoutes et d'orientation, les associations etc...).
 - **Analyse de l'Impact des Initiatives Législatifs** : Mesurer l'efficacité des initiatives du projet à influencer la législation et les politiques publiques, garantissant ainsi une meilleure protection et intégration des femmes handicapées victimes de violence.
 - **Renforcement des Capacités Institutionnelles et Associatives** : Mesurer l'impact des formations et du renforcement des capacités des associations, centres d'hébergement, les centres d'écoutes, les ministères, les médias pour fournir des services adaptés et promouvoir des politiques inclusives.
2. **Public Cible :**
- **Femmes et Filles Handicapées** : Sourdes-muettes, malvoyantes et non-voyantes.
 - **Associations** : Organisations représentant les malvoyants et les sourds-muets.
 - **Institutions** : Centres d'hébergement, centres d'écoutes, ministères concernés (Ministère des Affaires de la Famille et de la Femme, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de l'Intérieur) et autres.
3. **Méthodologie :**
- **Collecte de Données** : Utilisation de méthodes quantitatives et qualitatives, incluant des enquêtes, des entretiens, et des groupes de discussion pour recueillir des informations auprès des bénéficiaires et des parties prenantes.
 - **Analyse de Données** : Analyse des données recueillies pour évaluer l'atteinte des objectifs du projet, l'efficacité des interventions, et l'impact sur les bénéficiaires et les politiques publiques.
 - **Rapport et Recommandations** : Élaboration d'un rapport détaillant les résultats de l'évaluation, les leçons apprises, et les recommandations pour améliorer et pérenniser les interventions du projet.
4. **Utilisateurs des Résultats :**
- **Associations des Malvoyants et des Sourds-Muets** : Pour ajuster leurs services et renforcer leurs programmes d'action et de plaidoyer.
 - **Centres d'Hébergement et d'écoute** : Pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services pour les femmes handicapées.
 - **Ministères et Municipalités** : Pour influencer les politiques d'intégration et garantir l'égalité d'accès aux services pour les femmes handicapées.
 - **Opinion Publique et Médias** : Pour sensibiliser aux discriminations subies par les personnes handicapées et promouvoir des changements sociétaux et législatifs.
5. **Période de l'Évaluation** : À la fin du projet pour mesurer l'impact global et l'efficacité des interventions.

En définissant ces paramètres et cette orientation, l'évaluation vise à fournir une compréhension complète et précise de l'impact du projet, tout en guidant les futures interventions et les politiques pour garantir une inclusion équitable et efficace des femmes handicapées dans la société.

3.1. Champ d'application de l'évaluation

1. Calendrier : L'évaluation couvrira toute la durée du projet (3 ans et 6 mois), depuis sa mise en œuvre initiale en Juin 2021 jusqu'à sa conclusion en Novembre 2024. L'Évaluation finale vise à mesurer l'impact global et l'efficacité des interventions mises en œuvre.

2. Couverture Géographique : L'évaluation aura lieu sur tous les sites du projet pour assurer une représentation complète et précise des résultats. Les sites spécifiques inclus sont les 6 régions de la Tunisie, et précisément la ou les activités ont eu lieu : le Grand Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax, Sidi Bouzid, Gabes.

3. Groupes Cibles à Couvrir : L'évaluation couvrira à la fois les bénéficiaires primaires et secondaires, ainsi que les parties prenantes plus larges :

Bénéficiaires Primaires :

- Femmes et Filles Handicapées : Sourdes-muettes, malvoyantes et non-voyantes.

Bénéficiaires Secondaires :

- Associations des Malvoyants et des Sourds-Muets : Organisations travaillant directement avec les bénéficiaires primaires.
- Centres d'Hébergement : Institutions fournissant un soutien aux femmes victimes de violence.
- Centres d'écoutes : Institutions fournissant un soutien aux femmes victimes de violence.
- Municipalités : Gouvernements locaux chargés de l'intégration et du soutien aux femmes handicapées.
- Les traducteurs de la langue de signe.

Parties Prenantes Plus Larges :

- Ministère des Affaires de la Famille et de la Femme, Ministère de l'intérieur : Autorités responsables de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques.
- Opinion Publique et Médias : Pour mesurer l'impact des campagnes de sensibilisation et des changements d'attitudes sociétales.

3.2. Objectifs de l'évaluation

Période de l'Évaluation : du 1 Décembre 2024 au 31 Janvier 2025 (2 mois)

L'évaluation du projet sera menée selon les critères suivants :

1. **Efficacité** : Évaluer dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints, notamment l'amélioration de l'accès aux services, l'insertion sociale, et le renforcement des capacités institutionnelles et associatives.
2. **Pertinence** : Mesurer la pertinence des interventions par rapport aux besoins des femmes et des filles sourdes-muettes, malvoyantes et non-voyantes, ainsi qu'aux contextes socio-économiques locaux.
3. **Efficience** : Analyser l'utilisation des ressources (financières, humaines, matérielles) pour déterminer si les résultats ont été obtenus de manière rentable et efficace.
4. **Durabilité** : Évaluer la capacité des résultats et des impacts du projet à perdurer après la fin de son financement, en se concentrant sur les mécanismes institutionnels et communautaires mis en place.
5. **Génération de Connaissances** : Examiner les contributions du projet à la production de connaissances nouvelles et pertinentes dans le domaine du Handicap et de l'élimination de la violence à l'égard des femmes handicapées.
6. **Impact** : Mesurer les changements à long terme engendrés par le projet, tels que l'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires, les changements législatifs, les outils technologiques, et l'évolution des attitudes sociétales.

Critères Transversaux

1. **Égalité de Genre** : Évaluer l'intégration de la dimension genre dans toutes les activités du projet, et mesurer son impact sur la promotion de l'égalité de genre parmi les bénéficiaires et les parties prenantes.
2. **Droits Humains** : Vérifier la conformité du projet avec les principes des droits humains, en s'assurant qu'il respecte la dignité, l'inclusion, et l'autonomisation des femmes handicapées.

Enseignements Clés et Bonnes Pratiques

1. **Enseignements Clés** : Identifier les leçons apprises tout au long de la mise en œuvre du projet, incluant les défis rencontrés et les solutions efficaces adoptées.
2. **Bonnes Pratiques Prometteuses ou Émergentes** : Mettre en lumière les approches innovantes et efficaces développées dans le cadre du projet, susceptibles d'être reproduites ou adaptées dans d'autres contextes pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

En appliquant ces critères d'évaluation, nous visons à fournir une analyse approfondie et multidimensionnelle du projet, permettant ainsi d'identifier les succès et les domaines à améliorer, tout en contribuant à l'apprentissage et au partage de bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes handicapées.

4. Questions et critères d'évaluation

Critère d'évaluation	Question d'évaluation obligatoire
Efficacité <i>La mesure dans laquelle un projet atteint ses objectifs/résultats (tels qu'énoncés dans le document de projet et le cadre de résultats) conformément à la théorie du changement.</i>	1. Dans quelle mesure l'objectif, les réalisations et les produits prévus du projet (résultats du projet) ont-ils été atteints et comment ?
Pertinence <i>La mesure dans laquelle le projet est adapté aux priorités et aux politiques du groupe cible et au contexte.</i>	2. Dans quelle mesure les résultats obtenus (objectif, réalisations et produits du projet) continuent-ils d'être pertinents pour les besoins des femmes et des filles ayant un handicap visuel et auditif, victime de GBV?
Efficience <i>Mesure les produits (qualitatifs et quantitatifs) par rapport aux entrants. Il s'agit d'un terme économique qui indique si le projet a été réalisé de manière rentable.</i>	3. Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficace et rentable ?
Durabilité <i>La durabilité consiste à mesurer si les avantages d'un projet sont susceptibles de se poursuivre après la fin du projet/du financement.</i>	4. Dans quelle mesure les résultats obtenus, en particulier les changements positifs dans la vie des femmes et des filles ayant une déficience visuelle et auditive (niveau de l'objectif du projet), seront-ils maintenus après la fin de ce projet ?
Impact <i>Ce point évalue les changements qui peuvent être attribués à un projet particulier concernant spécifiquement l'impact de niveau supérieur (à la fois prévu et imprévu).</i>	5. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, à favoriser l'égalité de genre et renforcement des femmes ayant un handicap visuel et auditif (impact prévu et imprévu) ?
Production de connaissances <i>Ce point évalue s'il existe des pratiques prometteuses qui peuvent être partagées avec d'autres praticiens.</i>	6. Dans quelle mesure le projet a-t-il généré des connaissances ainsi que des pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles qui devraient être documentées et partagées avec d'autres praticiens ?
Égalité de genre et droits humains	Critères transversaux : l'évaluation doit examiner dans quelle mesure les approches fondées sur les droits humains et sensibles au genre ont été intégrées tout au long du projet.

5. Conception et méthodologie de l'évaluation

5.1. Proposition de Conception de l'Évaluation

L'évaluation adoptera une approche mixte combinant des méthodes quantitatives et qualitatives pour fournir une analyse complète et nuancée du projet. Les consultants externes devront proposer la conception détaillée et la méthodologie dans leur candidature. Cependant, l'évaluation suivra les grandes lignes suivantes :

- **Objectifs** : Mesurer l'efficacité, la pertinence, l'efficacité, la durabilité, la génération de connaissances et l'impact du projet, en prenant en compte les critères transversaux d'égalité de genre et de droits humains.
- **Phases** : L'évaluation sera conduite en trois phases principales : pré-évaluation (avant le début du projet), évaluation intermédiaire (à mi-parcours), et évaluation finale (à la fin du projet).

L'évaluation sera conduite par un consultant/ou un groupe de consultants. Il devra/ils devront/devront être indépendant. S et n'ayant pas été associé ni à la formulation, ni à la mise en œuvre du projet.

5.2. Sources des Données

- **Données Primaires** : Collectées directement auprès des bénéficiaires et des parties prenantes via des enquêtes, entretiens et groupes de discussion.
- **Données Secondaires** : Issues de rapports de projet, statistiques officielles, études et recherches existantes sur la violence à l'égard des femmes handicapées, les documents internes tels que les rapports d'avancement du projet, les études, les kits ou les stratégies.

5.3. Proposition de Méthodes de Collecte et d'Analyse des Données

- **Collecte de Données Quantitatives** :
 - **Enquêtes Structurées** : Administration de questionnaires standardisés aux bénéficiaires du projet pour recueillir des données sur l'accès aux services, les connaissances acquises, et les expériences vécues.
- **Collecte de Données Qualitatives** :
 - **Entretiens Semi-Structurés** : Réalisés avec les responsables des associations, le personnel des centres d'hébergement, les représentants municipaux et les fonctionnaires des ministères concernés.
 - **Groupes de Discussion** : Organisés avec les bénéficiaires et les parties prenantes pour recueillir des informations détaillées sur les perceptions et les impacts des interventions.
- **Analyse des Données** :
 - **Quantitative** : Utilisation de logiciels d'analyse statistique (SPSS, R) pour traiter les données des enquêtes.
 - **Qualitative** : Utilisation de logiciels d'analyse qualitative (NVivo, Atlas.ti) pour coder et analyser les données des entretiens et des groupes de discussion.

5.4. Proposition de Méthodes d'Échantillonnage

- **Échantillonnage Aléatoire** : Pour les enquêtes quantitatives, afin de garantir une représentativité statistique des résultats (au moins des rencontres avec 50 personnes).
- **Échantillonnage Raisonné** : Pour les entretiens et les groupes de discussion, afin de cibler des groupes spécifiques de bénéficiaires et de parties prenantes ayant des expériences diversifiées.

5.5. Visites sur le Terrain

Les visites sur le terrain (une par catégorie d'institution) seront organisées pour observer directement les activités du projet et évaluer leur mise en œuvre. Ces visites permettront également de réaliser des

entretiens et des groupes de discussion avec les bénéficiaires et les parties prenantes locales. Les visites couvriront:

- **Centres d'Hébergement** : Pour évaluer leur accessibilité et la qualité des services offerts aux femmes handicapées.
- **Sites des Associations** : Pour examiner les activités de soutien et de plaidoyer menées par les associations des malvoyants et des sourds-muets.
- **Municipalités** : Pour évaluer l'implémentation des stratégies d'intégration des femmes handicapées au niveau local.

5.6. Niveau d'Engagement des Parties Prenantes

L'engagement des parties prenantes sera crucial tout au long de l'évaluation. Cela inclura :

- **Consultations Initiales** : Organisées entre le personnel du projet, les évaluateurs et les principales parties prenantes pour discuter de la conception et des méthodes d'évaluation.
- **Ateliers de Validation** : Pour partager et valider les résultats intermédiaires et finaux de l'évaluation avec les parties prenantes.
- **Feedback Continu** : Mécanismes pour recueillir les avis et suggestions des bénéficiaires et des parties prenantes à chaque étape de l'évaluation.

En utilisant cette approche et ces méthodes, l'évaluation fournira des réponses fiables et valables aux questions d'évaluation, tout en respectant les contraintes de budget, de temps et des données disponibles. Les décisions finales concernant la conception et les méthodes spécifiques de l'évaluation seront prises lors des consultations initiales entre le personnel du projet, les évaluateurs et les parties prenantes.

6. Éthique de l'évaluation¹

L'évaluateur/évaluatrice ou les évaluateurs doivent mettre en place des garanties et des protocoles spécifiques pour protéger la sécurité (à la fois physique et psychologique) des personnes répondantes et de celles qui collectent les données, ainsi que pour prévenir les préjudices. Ce point doit garantir que les droits de la personne sont protégés et que la participation à l'évaluation n'entraîne pas une nouvelle violation de ses droits. **L'évaluateur/évaluatrice ou les évaluateurs doivent avoir un plan en place pour :**

Plan de Protection des Droits et de la Sécurité des Participants

1. Protection des Droits des Personnes Répondantes :

¹ OMS, « Principes d'éthique et de sécurité recommandés pour la recherche interventionnelle sur la violence à l'égard des femmes », (2016)

OMS, « Principes d'éthique et de sécurité recommandés pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence » (2007)

WHO/PATH, « Recherches sur la violence à l'égard des femmes : un guide pratique pour les chercheurs et les militants », (2005)

« Guide de participation des enfants et des jeunes » de l'UNICEF (plusieurs ressources)

Document d'orientation du GNUE, « Intégration des droits humains et de l'égalité de genre dans les évaluations », chapitre 3 (2011)

- **Vie Privée et Confidentialité** : Assurer que toutes les informations collectées demeurent confidentielles. Les données doivent être anonymisées pour éviter toute identification des répondants.
 - **Consentement Éclairé** : Obtenir le consentement éclairé de chaque participant avant de collecter des données. Les participants doivent être pleinement informés des objectifs de l'évaluation, de la manière dont leurs données seront utilisées, et de leur droit de se retirer à tout moment sans aucune conséquence.
2. **Formation des Évaluateurs** :
- **Formation en Collecte d'Informations Sensibles** : Les évaluateurs doivent être formés à la collecte d'informations sensibles, en particulier les données relatives à la violence à l'égard des femmes et aux handicaps.
 - **Sélection de l'Équipe d'Évaluation** : Choisir des membres de l'équipe ayant une expérience avérée dans les domaines du handicap et de la violence de genre et des droits humains.
3. **Conception des Outils de Collecte de Données** :
- **Adaptation Culturelle** : Les outils de collecte de données doivent être conçus de manière culturellement appropriée pour éviter toute détresse chez les répondants.
 - **Sensibilité** : Les questions doivent être formulées de manière à minimiser les risques de revictimisation ou de stress psychologique ou de harcèlement ou de toutes sortes de violence.
4. **Organisation des Visites de Collecte de Données** :
- **Choix du Moment et du Lieu** : Les visites doivent être organisées à des moments et dans des lieux appropriés pour minimiser les risques pour les répondants.
 - **Sécurité Physique** : Prendre en compte les considérations de sécurité physique pour les répondants et les collecteurs de données, incluant des plans d'urgence en cas de situations imprévues.
5. **Assistance et Orientation** :
- **Informations sur le Soutien** : Les enquêteurs doivent être en mesure de fournir des informations sur la manière dont les personnes en situation de risque peuvent demander de l'aide, notamment en les orientant vers des organisations offrant un soutien psychologique et d'autres services pertinents.

Conformité aux Directives Éthiques

Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Les principes clés incluent :

- **Respect des Droits et de la Dignité** : Assurer que toutes les actions respectent les droits et la dignité des individus.
- **Justice et Équité** : Veiller à ce que l'évaluation soit équitable et qu'aucun groupe ne soit injustement désavantagé.
- **Responsabilité et Transparence** : Maintenir des standards élevés de transparence et de responsabilité dans toutes les étapes de l'évaluation.

En conclusion, l'évaluateur/évaluatrice ou les évaluateurs doivent garantir que l'évaluation est conduite de manière éthique et sécurisée, en protégeant les droits des participants et en minimisant les risques de

préjudice. Les mesures décrites ci-dessus doivent être rigoureusement appliquées pour assurer le bien-être des répondants et la crédibilité des résultats de l'évaluation.

7. Livrables clés de l'évaluateur et calendrier

N° de	livrable	Dates limites de soumission à l'équipe de suivi et d'évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	Date limite
1	Rapport initial d'évaluation	Ce rapport doit être soumis par l'évaluateur dans les 2 semaines suivant le début de l'évaluation . Le rapport initial doit répondre aux exigences minimales et à la structure spécifiées dans les directives d'évaluation.	Le 15 décembre 2024
2	Projet de rapport d'évaluation	Conformément au calendrier convenu avec l'évaluateur recruté par le bénéficiaire ; il est toutefois recommandé que le rapport soit soumis 2 semaines avant la date d'évaluation finale . Le projet de rapport doit répondre aux exigences minimales et à la structure spécifiées dans les directives d'évaluation.	Le 10 Janvier 2024
3	Rapport d'évaluation final	Au plus tard 2 mois après la date de fin du projet . Le rapport final doit répondre aux exigences minimales et à la structure spécifiées dans les présentes directives pour l'examen et l'approbation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.	Le 31 Janvier 2024

7. Composition de l'équipe d'évaluation

Composition de l'Équipe d'Évaluation et Description des Rôles

L'équipe d'évaluation sera composée de deux consultants nationaux. Voici la description des rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe :

L'évaluateur A : Évaluateur Principal

- **Responsabilités :**
 - Diriger l'évaluation du début à la fin.
 - Gérer l'équipe d'évaluation sous la supervision du responsable de la tâche d'évaluation de l'organisation bénéficiaire.
 - Superviser la conception de la méthodologie d'évaluation.
 - Coordonner la collecte et l'analyse des données.
 - Conduire des entretiens et des groupes de discussion avec les parties prenantes clés.
 - Rédiger et finaliser le rapport d'évaluation en français.
 - Coordonner les consultations avec les parties prenantes et organiser des ateliers de validation.
 - Assurer le respect des protocoles éthiques et des normes de qualité.

L'évaluateur B : Consultant National

- **Responsabilités :**
 - Soutenir l'évaluateur principal dans toutes les phases de l'évaluation.
 - Organiser et mener des enquêtes auprès des bénéficiaires du projet.
 - Assurer la formation et la supervision des recenseurs de terrain.
 - Collecter des données quantitatives et qualitatives sur le terrain.
 - Analyser les données recueillies et fournir des rapports réguliers sur l'avancement de la collecte de données.
 - Contribuer à la rédaction des sections du rapport relatives aux analyses spécifiques.
 - Assurer la confidentialité et la sécurité des données collectées.
 - Travailler en étroite collaboration avec l'évaluateur principal pour intégrer les commentaires des parties prenantes et finaliser le document.

Cette structure d'équipe, composée de deux consultants nationaux, permet de couvrir efficacement toutes les étapes et aspects de l'évaluation, en s'assurant que chaque membre apporte son expertise spécifique pour garantir la qualité et la fiabilité des résultats.

7.1. Compétences requises

Évaluateur A (Évaluateur Principal)

- **Expérience Professionnelle :**
 - Minimum de 10 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations externes.
 - Compétences avérées en évaluation à méthodes mixtes et flexibilité dans l'utilisation de méthodes d'évaluation non traditionnelles et innovantes.
- **Expertise Thématique :**
 - Expertise dans les approches d'évaluation fondées sur le genre et les droits humains.
 - Connaissance approfondie des questions de violence à l'égard des femmes et des filles.
 - Expérience spécifique dans les domaines de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.
 - Expertise dans le domaine du handicap.
- **Conception et Analyse :**
 - Compétences solides en conception de programmes et théorie du changement.
 - Expérience en évaluation sensible au genre, approches participatives et engagement des parties prenantes.
 - Expérience significative dans la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives.
 - Compétence en visualisation de données.
- **Connaissances Spécifiques :**
 - Connaissance approfondie en matière d'égalité de genre et le handicap.
 - Connaissances détaillées du contexte régional ou national pertinent.
- **Engagement et Fiabilité :**
 - Engagement fort à fournir des résultats opportuns et de qualité, assurant une évaluation crédible et son rapport utilisable.
 - Solide expérience en leadership et gestion d'équipe.

- **Compétences Interpersonnelles :**
 - Excellentes compétences interpersonnelles et de communication.
 - Capacité à communiquer avec diverses parties prenantes et à exprimer des idées et des concepts de manière concise et claire.
- **Compétences Linguistiques :**
 - Maîtrise obligatoire du français et de l'arabe.

Évaluateur B (Consultant National)

- **Expérience Professionnelle :**
 - Minimum de 5 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations externes.
 - Compétences en évaluation à méthodes mixtes, incluant des approches innovantes.
- **Expertise Thématique :**
 - Expertise dans les approches d'évaluation fondées sur le genre et les droits humains.
 - Connaissance des questions de violence à l'égard des femmes et des filles.
- **Conception et Analyse :**
 - Expérience en collecte et analyse de données quantitatives et qualitatives.
 - Compétences en visualisation de données.
- **Connaissances Spécifiques :**
 - Connaissance du contexte local et régional.
- **Engagement et Fiabilité :**
 - Engagement à fournir des résultats de qualité dans les délais impartis.
- **Compétences Interpersonnelles :**
 - Bonne communication et capacité à travailler avec diverses parties prenantes.
- **Compétences Linguistiques :**
 - Maîtrise du français et de l'arabe requise.

8. Modalités de gestion de l'évaluation

Cette section décrit la structure de gestion de l'évaluation et définit les rôles, les principales responsabilités et les lignes d'autorité de toutes les parties participant au processus d'évaluation. Les modalités de gestion visent à clarifier les attentes, à éliminer les ambiguïtés et à faciliter une gestion productive et efficace du processus d'évaluation.

Équipe d'Évaluation

Évaluateur A (Évaluateur Principal)

- **Rôle :**
 - Diriger l'ensemble du processus d'évaluation.
- **Responsabilités :**
 - Élaborer la méthodologie d'évaluation.
 - Superviser la collecte et l'analyse des données.
 - Coordonner les activités de l'équipe d'évaluation.
 - Rédiger et finaliser le rapport d'évaluation.
 - Organiser des consultations avec les parties prenantes.
 - Assurer le respect des protocoles éthiques.

Évaluateur B

- **Rôle :**
 - Assister l'évaluateur principal dans toutes les phases de l'évaluation.
- **Responsabilités :**
 - Collecter des données quantitatives et qualitatives.
 - Analyser les données recueillies.
 - Contribuer à la rédaction des sections du rapport.
 - Assurer la qualité et la confidentialité des données collectées.
 - Participer aux visites sur le terrain.

Responsable des Tâches d'Évaluation

- **Rôle :**
 - Supervision générale du processus d'évaluation.
- **Responsabilités :**
 - Fournir un soutien logistique et administratif à l'équipe d'évaluation.
 - Faciliter l'accès aux informations et aux parties prenantes nécessaires.
 - Superviser l'avancement de l'évaluation et assurer le respect des délais.
 - Examiner les rapports provisoires et finaux.

Gestion de l'Évaluation

- **Rôle :**
 - Assurer la coordination entre toutes les parties impliquées dans l'évaluation.
- **Responsabilités :**
 - Garantir que les objectifs de l'évaluation sont atteints.
 - Veiller à ce que toutes les parties prenantes soient informées et impliquées.
 - Coordonner les réunions de suivi et de validation des résultats de l'évaluation.

Groupe de Référence des Parties Prenantes

- **Rôle :**
 - Fournir des orientations et des commentaires tout au long du processus d'évaluation.
- **Responsabilités :**
 - Participer aux réunions de planification et de revue.
 - Offrir des perspectives et des retours sur les méthodes et les résultats de l'évaluation.
 - Assister à la validation des conclusions et recommandations de l'évaluation.

Lignes d'Autorité

- **Évaluateur Principal** : Rapporte directement au responsable des tâches d'évaluation.
- **Évaluateur B** : Rapporte à l'évaluateur principal et collabore étroitement avec lui.
- **Responsable des Tâches d'Évaluation** : Supervise l'équipe d'évaluation et coordonne avec le groupe de référence des parties prenantes (le coordinateur du projet).

- **Groupe de Référence des Parties Prenantes** : Fournit des conseils consultatifs et valide les étapes clés du processus d'évaluation (le Cawtar et quelques membres du comité de pilotage du projet).

Ces modalités de gestion visent à garantir une évaluation transparente, rigoureuse et collaborative, avec une communication claire entre toutes les parties impliquées, permettant ainsi une utilisation optimale des résultats de l'évaluation.

9. Calendrier de l'ensemble du processus d'évaluation

Étape de l'évaluation	Tâche clé	Responsable	Nombre de jours ouvrables requis	Calendrier
Étape initiale	Exposés des évaluateurs pour orienter les évaluateurs	Responsable des tâches d'évaluation (coordinateur de projet ou autre)	10 jours	1 au 10 décembre 2024
	Examen sur dossier des documents clés	Évaluateur(s)		
	Achèvement de la conception et des méthodes d'évaluation	Évaluateur(s)		
	Soumettre le projet de rapport initial	Évaluateur(s)		
	Examiner le rapport initial et fournir des commentaires	Responsable des tâches d'évaluation, groupe de parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies		
	Intégration des commentaires et révision du rapport initial	Évaluateur(s)		
	Soumission de la version finale du rapport initial	Évaluateur(s)		
	Examiner le rapport initial final et approuver	Responsable des tâches d'évaluation, groupe de parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies		
Phase de collecte et d'analyse des données	Recherche sur dossier	Évaluateur(s)	20 jours	11 au 30 décembre 2024
	Mission technique dans le pays pour la collecte de données (visites sur le terrain,	Évaluateur(s)		

	entretiens, questionnaires, etc.)			
Phase de synthèse et de rapport	Analyse et interprétation des résultats	Évaluateur(s)	30 jours	Du 31 décembre 2024 au 31 Janvier 2025
	Préparation d'un premier projet de rapport	Évaluateur(s)		
	Examen du projet de rapport avec les principales parties prenantes pour l'assurance de la qualité	Responsable des tâches d'évaluation, groupe de parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies		
	Consolider les commentaires de tous les groupes et soumettre les commentaires consolidés à l'équipe d'évaluation	Responsable des tâches d'évaluation		
	Intégration des commentaires et préparation du deuxième projet de rapport d'évaluation	Équipe d'évaluation		
	Examen final et approbation du rapport	Responsable des tâches d'évaluation, groupe de parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies		
	Modifications finales et soumission du rapport final	Évaluateur(s)		

Prière d'envoyer l'offre aux mails suivants :

souleima.majeldi@cawtar.org / finance@cawtar.org